

- CONSEIL MUNICIPAL du 22 SEPTEMBRE 2014 - COMpte RENDU

L'an deux mil quatorze, le vingt-deux du mois de septembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOURBON-LANCY s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Edith GUEUGNEAU, Maire, en suite de la convocation faite le 12 septembre 2014 en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mme GUEUGNEAU, Maire, M. RAYMOND, Mme HUCHET, M. CENARD, M. BRIGAUD, Mme DUCROIZET, M. JACOB, Mme COURTIAL, Adjoint, M. BAJAUD, Mme BERNARDIN, MM. CHARBONNIER, DRAPIER, Mme ELHARAT, Mme FORET, M. GAUTHIER, Mmes GOULINET, GOURY, GRIVOT, MM. GRONFIER, JOLY, Mmes MAILLOT, MARION, M. PACAUD, Mme PACOT, M. PAILHAREY, Mme RYMKIEWICZ, Conseillers Municipaux.

Représentés : Mme BRENON (par M. PACAUD), Adjointe

Excusés : M. FERREIRA, Mme ELHARAT, Conseillers Municipaux

Secrétaire de séance : Mme FORET, Conseillère Municipale.

Madame la Maire procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut débiter.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 août 2014

Aucune remarque n'est formulée.

Une fiche est soumise à la signature des membres du Conseil Municipal pour approbation du Conseil Municipal précédent.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance doit être désigné par le Conseil Municipal. Madame la Maire propose Madame FORET.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

AFFAIRES FINANCIERES

TARIFS ESPACE CULTUREL SAINT LEGER

Il est proposé de fixer trois nouveaux tarifs forfaitaires pour l'utilisation de l'espace culturel de Saint Léger, le Conseil Municipal ayant fixé en séance du 27 août 2013 les tarifs applicables pour l'utilisation par les associations.

Ces locaux sont également demandés à la location par d'autres utilisateurs (entreprises – organismes divers) pour y organiser des séminaires ou autres réunions.

Afin de pouvoir répondre favorablement à ces demandes, il est proposé de fixer 3 forfaits spécifiques pour les entreprises et organismes divers :

- Forfait de 150 € par jour de location

De plus, il s'avère que l'utilisation de la régie son demande des compétences spécifiques, c'est pourquoi il est nécessaire de fixer un tarif lorsque la présence d'un employé est demandée :

- Forfait de 100 € pour utilisation de la régie son avec présence d'un employé municipal

De même, s'agissant d'un matériel très coûteux, son utilisation par des tiers provoque certaines détériorations lors des manipulations, par conséquent il est proposé de fixer un tarif

- Forfait de 50 € pour l'utilisation de la régie son sans présence d'un employé municipal

Madame la Maire et Monsieur JACOB indiquent les motivations de proposition des forfaits pour l'utilisation de la régie son avec ou sans présence d'un employé municipal. Le matériel est très coûteux et fragile, son utilisation est complexe et des dégâts ont été causés en raison d'une mauvaise utilisation.

Madame PACOT demande de préciser si les associations se verront appliquer ces nouveaux tarifs et également ce qui se passera en cas de détérioration du matériel par celles-ci.

Madame la Maire indique que les associations ne sont pas concernées par ces tarifs. En cas de détérioration du matériel par les associations, le coût de remplacement ou de réparation leur sera facturé comme auparavant.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

20 h 45 arrivée de Madame ELHARAT

RECETTES TICKETS DE CANTINE

Afin de régulariser l'encaissement de recettes des tickets de cantine qui sont payés à posteriori, Monsieur le Percepteur demande que le conseil municipal l'autorise à encaisser le produit de la vente de repas sur facture et émission de titre de recettes en complément de la vente par délivrance de tickets par l'intermédiaire de la régie.

Madame la Maire indique que les tickets de cantine sont actuellement vendus en Mairie tous les jours de la semaine sauf le samedi et que ce service à la population est très apprécié.

Un dysfonctionnement s'est produit lors de l'année scolaire passée. Environ 120 repas ont été servis sans qu'un ticket repas soit remis à l'école.

Monsieur BRIGAUD, indique qu'il s'agit de pouvoir encaisser les sommes dues.

Madame HUCHET précise que la situation n'est pas nouvelle.

Madame la Maire demande que le message soit passé à toutes les écoles afin d'alerter la municipalité dès que plusieurs repas sont distribués aux enfants sans remise d'un ticket.

Madame la Maire rappelle le prix des tickets et informe qu'à ce jour 3773 ont été vendus depuis la rentrée scolaire.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

URBANISME

ID COM – Projet commercial «Peupleraie du Carrage »

Madame la Maire expose le dossier et précise que la nouvelle municipalité a annoncé dès le débat d'orientations budgétaires que le projet de réalisation d'un ensemble commercial à la «Peupleraie du Carrage » ne serait pas poursuivi.

Par courrier en date du 14 mai 2014 la municipalité a informé Monsieur GRENIER, de la Société ID COM, qu'elle ne souhaitait pas poursuivre les engagements pris par la précédente municipalité et relatifs à la vente de terrains communaux pour l'implantation d'un ensemble commercial.

Deux délibérations du Conseil Municipal ont été prises respectivement les 26 octobre 2011 et 27 novembre 2013 pour cette affaire.

La délibération du 26 octobre 2011 mentionne des conditions suspensives. Ces conditions suspensives ne sont pas reprises dans la délibération du 19 décembre 2013 mais une mention indique que les différentes conditions posées dans la délibération précédente restent inchangées.

Les conditions suspensives n'ayant pas été réalisées, les délibérations ne peuvent être considérées comme créatrices de droits.

Par conséquent, il est proposé de retirer ces délibérations pour faire cesser leurs effets antérieurs et postérieurs en considérant que la vente n'aura pas lieu et que les accès et voies de dessertes nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble commercial ne seront pas réalisés.

Madame la Maire rappelle les conditions suspensives et informe également que le dossier ne comporte pas de courrier de la Société ID COM par lequel elle s'engage à acquérir les terrains et à créer un ensemble commercial. De même aucun courrier de la Société COLRUYT n'est présent au dossier.

Monsieur DRAPIER indique qu'il ne s'oppose pas à la décision municipale mais que s'agissant d'un projet sur lequel les élus de la liste Union Démocratique ont travaillé, ils s'abstiendront lors du vote.

Il précise que ce projet n'était pas isolé et contenait également une voie de desserte qui aurait permis de relier le plan d'eau du Breuil au complexe « Marc Gouthéaut » et aux écoles. Il s'interroge sur la poursuite ou non de la création de cette voie.

Madame la Maire précise que le choix de la majorité est de ne pas poursuivre ce dossier et que c'est un choix politique. Elle indique qu'elle a reçu avec satisfaction les responsables d'ATAC qui ont déposés un projet de réhabilitation du magasin et que très certainement, si un magasin Colryut s'était construit, il aurait pénalisé les grandes surfaces présentes sur la Commune. Par ailleurs, elle indique également que la création d'une nouvelle voie n'est pas abandonnée mais qu'elle sera étudiée d'une manière différente notamment si le projet de construction de la nouvelle gendarmerie se concrétise.

Monsieur DRAPIER signale que le projet d'ATAC était déjà connu.

Madame la Maire répond que la construction d'un COLRYUT aurait pénalisé la réalisation de cette réhabilitation.

- **Accord à la majorité des membres présents et représentés avec 24 voix POUR et 4 ABSTENTIONS**

Acquisition de terrain nu à M.Mme FONTENIAUD

Madame la Maire informe qu'elle a rencontré Monsieur et Madame FONTENIAUD Georges qui sont disposés à vendre leurs parcelles de terrain nu cadastrées

- BH 182 – 329 – 331 situées Avenue Général de Gaulle à l'arrière de l'ancien hôtel de la Poste (propriété communale) pour une superficie de 1.480 m².

Cette opportunité est très importante pour la Commune car l'acquisition de ces parcelles permettra la création de places de stationnement en centre ville et coïncide avec le projet de la majorité d'aménager l'ancien hôtel de la poste en maison de services.

En considérant l'avis du Service des Domaines et après négociation avec les propriétaires, il est proposé d'acquérir cette propriété, au prix global de 22.500 €.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

PERSONNEL

CREATION D'UN COMITE TECHNIQUE ET D'UN COMITE HYGIENE DE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Dans le cadre de l'organisation des élections des représentants du personnel au comité technique (CT), les nouveaux textes imposent de créer et de fixer la composition du comité technique avant le 25 septembre 2014. Le CHSCT (comité hygiène de sécurité et conditions de travail), non existant auparavant, doit être également créé.

Il est proposé

- la création d'un Comité Technique commun avec le CCAS
- de fixer à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants
- de fixer à 5 le nombre de représentants titulaires des élus et en nombre égal le nombre des suppléants afin de maintenir le paritarisme numérique avec celui des représentants du personnel titulaires et suppléants
- de maintenir le recueil par le Comité Technique de l'avis des représentants de la Collectivité

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Par ailleurs, il est obligatoire de créer un Comité Hygiène de Sécurité et Conditions de Travail dans les collectivités de plus de 50 agents.

Suite à la concertation qui s'est tenue lors du Comité Technique Paritaire du 19 septembre 2014,

Il est proposé :

- la création d'un CHSCT commun avec le CCAS
- de fixer à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants
- de fixer à 5 le nombre de représentants titulaires des élus et en nombre égal le nombre des suppléants afin de maintenir le paritarisme numérique avec celui des représentants du personnel titulaires et suppléants
- d'autoriser le recueil par le CHSCT de l'avis des représentants de la Collectivité

Madame PACOT demande si un secrétaire permanent sera désigné pour le CHSCT.

Madame la Maire indique qu'un responsable sera désigné après les élections professionnelles.

Madame PACOT émet également le souhait que les suppléants soient toujours invités comme précédemment.

Madame la Maire précise qu'effectivement les suppléants seront convoqués aux réunions.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL MUNICIPAL AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES «ENTRE SOMME ET LOIRE»

Comme les années précédentes, les activités sportives et musicales reprennent dans les écoles des deux cantons pour l'année scolaire 2014-2015. Le planning est établi pour l'année scolaire avec les intervenants qualifiés (Nicolas PERISSE et Johan RAMOISSENET pour le sport – Jocelyne ROUGEMON pour l'éducation musicale) qui sont mis à disposition de la Communauté de Communes Entre Somme et Loire. Il sera nécessaire d'établir les conventions correspondantes avec la Communauté de Communes pour chaque personnel.

D'autre part, comme l'année passée, en accord avec la Communauté de Communes, un agent municipal (Martine BERNARDIN) est placé dans le bus scolaire (transport effectué par la Communauté de Communes) tous les soirs d'écoles et le mercredi pour assurer le trajet de la navette entre l'école élémentaire Saint Denis et l'école maternelle « Jacques Prévert », à

raison d'un quart d'heure tous les soirs. Il convient d'établir une convention de mise à disposition de cet agent auprès de la Communauté de Communes pour l'année scolaire.

Madame la Maire communique le nombre d'heures effectuées par chaque personnel dans le cadre de sa mise à disposition.

Monsieur CENARD indique que ces mises à disposition d'agents de la collectivité permettent aux élèves des petites communes de bénéficier du sport, de la musique.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

AFFAIRES GENERALES

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame la Maire informe que comme prévu lors du Conseil Municipal du 28 août 2014, le règlement intérieur du Conseil Municipal doit être approuvé dans les 6 mois qui suivent la mise en place de la nouvelle municipalité.

Un exemplaire de ce règlement, avec les modifications apportées depuis la séance précédente, est distribué à chaque membre présent.

Il est donné lecture des modifications article par article. Certains changements dans la rédaction ont été rendus obligatoires pour être en conformité avec Code Général des Collectivités Territoriales.

Un débat s'ouvre entre les élus de l'opposition et de la majorité sur le contenu de différents articles.

Monsieur DRAPIER indique que certains articles sont trop restrictifs et qu'ils ne permettront pas le débat. Le règlement établi va fermer le dialogue au sein des séances du Conseil Municipal. Il considère que c'est un manque de démocratie et que la place de l'opposition devrait être prise en compte. Les restrictions réduisent la possibilité d'expression des groupes d'opposition et la majorité en place n'a rien à y gagner.

Monsieur BAJAUD indique qu'il sera ainsi permis de répondre aux différents questionnements et ne pas reporter les réponses à la séance suivante.

Madame PACOT précise que les restrictions enlèveront la spontanéité des débats.

Madame la Maire indique que ces précisions permettront de répondre aux questions posées et que la démarche est tout à fait démocratique. Il ne s'agit pas de limiter l'expression de l'opposition. Le débat reste toujours ouvert sur l'ordre du jour.

Si des questions sont posées par l'opposition elles seront inscrites à l'ordre du jour.

Monsieur DRAPIER fait également remarquer que considérant les termes de certains articles du règlement les élus de la liste Union Démocratique refuseront le rajout de points à l'ordre du jour d'un conseil municipal, sauf exception d'un dossier urgent.

Madame la Maire précise que la majorité entend les interrogations et prend ses responsabilités. En cas de point urgent, le dossier sera ajouté à l'ordre du jour. La majorité n'en abusera pas.

Monsieur DRAPIER indique que le cadre du règlement est trop formel.

Madame la Maire précise qu'aucun changement ne sera apporté au règlement et le soumet au vote.

- **Accord à la majorité des membres présents et représentés avec 21 voix POUR, 5 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS**

Madame la Maire propose de prendre connaissance de la charte qui a été distribuée. Celle-ci sera adjointe au règlement après signature des élus. Différents élus donnent lecture de la charte.

Un débat s'ouvre sur le contenu de la charte et différents élus expriment leur ressenti sur les termes employés.

Madame la Maire précise que la charte est un engagement de la majorité lors de la campagne électorale. Elle indique également que l'approbation de la charte ne figurant pas à l'ordre du jour, elle sera proposée au vote lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

MODIFICATION REPRESENTATION MMES MAILLOT ET RYMKIEWICZ DANS DIFFERENTES INSTANCES

Mmes RYMKIEWICZ et MAILLOT ont demandé d'échanger leur représentation dans les différentes instances.

Représentations actuelles

- ❖ Mme Sylvie MAILLOT

Commission 3	Culture et patrimoine
Commission 5	Finances. Economie budgétaire. Affaires juridiques.
OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME	

❖ Mme Nadine RYMKIEWICZ

<u>Commission 2</u>	Vie scolaire et périscolaire. Réussite éducative.
<u>Commission 4</u>	Jeunesse
<u>Commission 6</u>	Petite enfance.
<u>Commission 8</u>	Solidarités, affaires sociales, CCAS.
C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)	
Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées	
Comité des Usagers du C.A.S.C.	

Représentations futures

❖ Mme Sylvie MAILLOT

<u>Commission 2</u> Vie scolaire et périscolaire. Réussite éducative.	<u>Présidente</u> : Edith GUEUGNEAU <u>Vice-Présidente</u> : Murielle HUCHET Isabelle BERNARDIN - Didier CENARD – Rachel GOULINET - Hubert LOUIS - Sylvie MAILLOT - Philippe PACAUD - Pascal PAILHAREY
<u>Commission 4</u> Jeunesse	<u>Présidente</u> : Edith GUEUGNEAU <u>Vice-Présidente</u> : Lucille BRENON Jean-Louis BAJAUD - Isabelle BERNARDIN - Annie DUCROIZET - Patrick GRONFIER - Eloïse ELHARAT - Sylvie MAILLOT - Pascal PAILHAREY
<u>Commission 6</u> Petite enfance.	<u>Présidente</u> : Edith GUEUGNEAU <u>Vice-Présidente</u> : Annie DUCROIZET Lucille BRENON – Bruno CHARBONNIER - Rachel GOULINET - Muriel HUCHET - Roger JACOB - Sylvie MAILLOT - Martine MARION
<u>Commission 8</u> Solidarités, affaires sociales, CCAS.	<u>Présidente</u> : Edith GUEUGNEAU <u>Vice-Présidente</u> : Michèle COURTIAL Isabelle BERNARDIN - Lucille BRENON – Patrick GRONFIER - Thomas JOLY - Hubert LOUIS - Sylvie MAILLOT - Martine MARION
C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)	Edith GUEUGNEAU Michèle COURTIAL - Eloïse ELHARAT - Marguerite GRIVOT - Patrick GRONFIER - Thomas JOLY - Hubert LOUIS - Sylvie MAILLOT - Martine MARION
Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées	Edith GUEUGNEAU Jean-Louis BAJAUD - Didier CENARD – Annie DUCROIZET - Jaime FERREIRA - Roger JACOB - Thomas JOLY - Sylvie MAILLOT - Martine MARION
Comité des Usagers du C.A.S.C.	Jean-Louis BAJAUD - Isabelle BERNARDIN - Didier CENARD – Michèle COURTIAL - Annie DUCROIZET - Françoise FORET - Rachel GOULINET - Patrick GRONFIER - Hubert LOUIS - Sylvie MAILLOT - Yvette PACOT - Pascal PAILHAREY

❖ Mme Nadine RYMKIEWICZ

<u>Commission 3</u> Culture et patrimoine.	<u>Présidente</u> : Edith GUEUGNEAU <u>Vice-Président</u> : Didier CENARD Jean-Paul DRAPIER - Rachel GOULINET – Sylvie GOURY - Thomas JOLY - Hubert LOUIS – Philippe PACAUD Nadine RYMKIEWICZ -
<u>Commission 5</u> Finances. Economie budgétaire. Affaires juridiques.	<u>Présidente</u> : Edith GUEUGNEAU <u>Vice-Président</u> : Jean-Marc BRIGAUD Annie DUCROIZET - Françoise FORET - Sylvie GOURY - Patrick GRONFIER – Yvette PACOT - Guy RAYMOND – Nadine RYMKIEWICZ -
OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME	Edith GUEUGNEAU Jean-Marc BRIGAUD - Jean-Paul DRAPIER – Eloïse ELHARAT - Françoise FORET - Sylvie GOURY – Roger JACOB- Hubert LOUIS - Guy RAYMOND - Nadine RYMKIEWICZ -

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

MOTION LGV POCL

Le projet LGV POCL fait l'unanimité auprès de l'ensemble des acteurs. Il reste désormais à en définir le tracé définitif. Deux scénarios répondent aux deux volets qui sont la desserte des territoires du Centre de la France et la recherche de solution à la saturation de la ligne Paris-Lyon actuelle.

Le scénario Médian répond à deux critères :

- il ne traverse pas la Sologne, plus grande zone Natura 2000 d'Europe
- grâce à une vitesse supérieure et à un tracé plus court, il permet un gain de temps de 10 mn, attirera un million de voyageurs supplémentaire et dégagera ainsi 1.1 milliards d'euros d'autofinancement, ce qui diminuera d'autant le besoin en financement public.

L'intérêt de POCL est de proposer La Grande Vitesse à des territoires qui en étaient exclus. Il vient en complémentarité des lignes existantes.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer en faveur du tracé Médian et de demander à l'Etat de veiller au respect du calendrier de réalisation du projet et pour ce faire de choisir le scénario Médian d'ici la fin de l'année 2014.

Madame la Maire précise que la signature de la motion est demandée afin de sensibiliser l'Etat.

Monsieur DRAPIER demande des compléments sur le tracé de cette ligne.

Madame la Maire indique que celui-ci passera à proximité de Moulins (Allier) et que cela constitue une véritable opportunité pour le territoire.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Règlement intérieur de la garderie, du restaurant scolaire et des temps d'activités périscolaires

Madame la Maire présente le règlement qui a été établi et distribué à toutes les familles.

Ce règlement comporte différentes fiches :

- Garderie
- Restaurant scolaire
- Fleur du comportement
- Temps d'activités périscolaires
- Service jeunesse
- Emploi du temps de chaque école
- Liste des intervenants
- Coupon réponse de prise de connaissance du règlement intérieur

Madame PACOT estime qu'il est effectivement nécessaire d'établir un cadre. La fleur du comportement est intéressante mais elle sera gérée par les adultes et par conséquent il n'est pas laissé assez de place à l'enfant. De même en ce qui concerne l'exclusion, elle ne résout pas les problèmes. Madame PACOT indique qu'elle comprend que l'exclusion ne sera pas employée directement.

Madame HUCHET précise qu'un règlement est mis en place dans de nombreuses villes. Il est important que les parents en prennent connaissance et s'engagent dans leur rôle d'éducation. Les parents doivent faire comprendre aux enfants qu'il existe des règles à la maison et qu'il en existe à l'école.

En ce qui concerne l'exclusion, le terme n'est utilisé qu'une seule fois dans le règlement.

La fleur du comportement a été expliquée aux enfants qui ont pris conscience de son intérêt.

Madame PACOT indique que la charte du personnel pourrait être jointe au document.

Madame la Maire informe que le document n'est pas fixe et que des fiches seront rajoutées si cela est jugé nécessaire. La fleur du comportement est ludique.

Monsieur LOUIS signale qu'il ne faut surtout pas oublier l'intérêt de l'enfant.

Madame la Maire pense que les informations dispensées sont nécessaires.

Effectifs scolaires

Madame la Maire communique les effectifs scolaires pour chaque établissement scolaire.

Madame HUCHET indique que les effectifs ne sont pas définitifs, ils sont toujours fluctuants sur l'école élémentaire Saint Denis.

Madame la Maire demande une comparaison par rapport à l'année scolaire précédente.

Madame HOCHET précise qu'il est constaté une légère hausse sur les groupes scolaires de Saint Denis et de « Jacques Prévert ». Les effectifs ne permettront pas d'éviter une suppression de poste à la rentrée prochaine. Il faudra travailler dès janvier sur les inscriptions.

Commission des menus pour les restaurants scolaires

Madame la Maire informe qu'une réunion de mise en place de la commission des menus pour les restaurants scolaires de la Ville de Bourbon-Lancy s'est tenue le 12 septembre 2014.

Cette commission est composée d'élus, de représentants des parents d'élèves, d'un membre référent par restaurant scolaire, d'Eric BARRIERE et d'une diététicienne.

Un projet de self ludique est en cours au restaurant scolaire « Pierre et Marie Curie ».

Plan Particulier de Mise en Sécurité

Madame HUCHET informe que chaque groupe scolaire a obligation d'établir un P.P.M.S.. La municipalité a mis en place dans chaque école des malettes qui serviront en cas de risque majeur.

Document unique d'évaluation des risques professionnels

Madame la Maire indique qu'un document est en cours d'élaboration conformément au code du travail

- Il est établi de la façon suivante :
 1. Préparer la démarche
 2. Investigation
 3. Rédaction du document
 4. Plan d'action
 5. Mise à jour du document, amélioration continue

Ce document mettra en évidence les risques par poste de travail dans chaque service et la Commune devra pallier de différentes manières à ceux-ci.

CELTO 2

Madame la Maire relate sa rencontre avec Mme Ségolène ROYAL le 17 septembre 2014 sur le projet de géothermie de Bourbon-Lancy.

A cette occasion elle a remis un dossier relatif à la situation de Bourbon-Lancy, elle remercie M. LEPERS qui a aidé dans le montage du dossier.

Suite à cet entretien Mme ROYAL a pris contact avec Messieurs les Préfet et Sous-Préfet. Tout sera organisé pour pouvoir travailler sur l'optimisation de l'énergie actuellement perdue.

Prochainement, une réunion se tiendra avec tous les acteurs afin de travailler sur le dossier et pour essayer d'obtenir différentes aides. Un contrat pourrait être signé, il serait le premier en France pour la géothermie et en rapport avec la transition énergétique.

Info RCEA

Madame la Maire indique que les travaux avancent et communique le coût de réalisation :

209.000.000 € répartis de la façon suivante :

179.000.000 € venant de l'Etat et 30.000.000 € venant des collectivités.

La satisfaction est que cette voie avance.

Voyage à STOCHOV

Madame ELHARAT indique qu'elle se rendra à STOCHOV avec Alexis MEYER, qui représentera l'Office de Tourisme et du Thermalisme, les 26 – 27 et 28 septembre 2014 pour la traditionnelle fête de Saint Venceslas.

Madame la Maire informe qu'aucun membre du Comité de Jumelage ne pourra s'y rendre.

Elections sénatoriales

Madame la Maire rappelle que les élections se dérouleront dimanche 25 septembre 2014 à MACON et indique que la carte d'identité sera obligatoire. Par ailleurs, elle communique que les grands électeurs qui reçoivent une indemnité au titre d'un mandat quel qu'il soit et quel en soit le montant, ne pourront prétendre au versement forfaitaire de 25 €. (Maire, Adjoints, Conseillers Municipaux délégués pour lesquels le conseil municipal a voté une indemnité).

Mutation d'un service

Madame la Maire informe que le service communication intégrera la Mairie courant octobre suite à la réalisation de travaux dans les bureaux et qu'il est important de disposer du personnel de ce service à proximité de celui des élus.

Nouveaux horaires des services municipaux

Madame la Maire communique qu'après réalisation d'un bilan de fréquentation des services, de nouveaux horaires sont mis en place

- Nouveaux horaires d'ouverture au public de la Maison partagée et par conséquent nouveaux horaires pour les personnels du Centre d'Animation
- Nouveaux horaires d'ouverture au public du Cyber – PIJ

Infos retour sur les manifestations

Monsieur PACAUD relate le déroulement de la journée nationale «Sentez-vous Sport » qui s'est déroulée le 15 septembre avec la participation du Comité Olympique et Sportif de Saône et Loire. Le comité olympique a remis à la municipalité deux cubes contenant du matériel sportif et ceux-ci sont à la disposition des enseignants.

Monsieur CENARD présente les différentes animations qui se tenues lors des journées du Patrimoine des 20 et 21 septembre et remercie tous les participants et organisateurs.

Monsieur BAJAUD indique que dans le cadre de la journée nationale « le jour de la nuit » du 20 septembre une conférence s'est tenue en plein air. Une marche a été organisée et les lampadaires ont été éteints pendant ce temps. Le but était de sensibiliser sur l'économie de l'énergie.

Madame la Maire revient sur les journées de commémoration de la libération de Bourbon-Lancy les 06 et 07 septembre et précise que c'était une très belle manifestation et qu'elle a été très appréciée.

Monsieur GAUTHIER résume les journées de la fête de l'agriculture des 13 et 14 septembre, le temps et le lieu choisi ont permis une fréquentation très importante, environ 450 repas ont été servis.

Madame la Maire revient sur les manifestations de ce week-end, notamment le congrès départemental « Boules » et annonce que le national de pétanque a réuni 800 participants.

Etat civil

Madame la Maire transmet ses condoléances aux familles touchées par un deuil.

INVITATIONS DIVERSES

- Judi 25 septembre : 18 h Place de la Mairie – Commémoration en hommage aux harkis
- samedi 04 octobre : Soirée organisée par Génération Distorsion au complexe « Marc GOUTHERAUT », nommée « Le son des beurdins »
- Du 13 au 17 octobre : 3^{ème} semaine bleue ou semaine des séniors
- Vendredi 17 octobre après l'école – jour de vacances d'automne : 3^{ème} festi'soupes
- En novembre : dans le cadre du dossier « citoyenneté » du projet social et du CLSPD, spectacle offert « sur le respect » aux élèves (4^{ème} et 3^{ème}) du Collège avec la troupe de théâtre interactif « Effet Act »
- En décembre : Fête des communautés avec Festi'desserts du monde, fête réalisée au centre ville le vendredi 19 décembre après l'école – jour des vacances de Noël

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 53